

## Recommandation 363 de l'Assemblée de l'UEO sur l'énergie et la sécurité (Paris, 4 décembre 1980)

**Légende:** Le 4 décembre 1980, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 363 sur l'énergie et la sécurité. Elle y rappelle que l'objectif le plus important de toute politique énergétique européenne doit être de parvenir, dans les plus brefs délais, au maximum d'indépendance à l'égard des importations de pétrole. Le document adresse une série de recommandations au Conseil pour inviter les États membres à adopter, à défaut d'un accord pour la mise en œuvre d'une politique ouest-européenne rigoureuse, des mesures convergentes concernant l'énergie, ainsi qu'à déterminer le seuil de sûreté et de sécurité acceptable d'approvisionnement du monde occidental. Des études doivent être menées sur l'utilisation d'autres ressources énergétiques telles que le charbon, le nucléaire et les énergies renouvelables. Finalement, les États membres sont invités à participer aux plans d'urgence destinés à maintenir ouvertes toutes les voies de navigation internationales, telles que le Détroit d'Ormuz.

**Source:** Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°363 sur l'énergie et la sécurité (Paris, quatorzième séance, 4 décembre 1980)" dans Actes officiels: Vingt-sixième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Décembre 1980, p. 60.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/recommandation\\_363\\_de\\_l\\_assemblee\\_de\\_l\\_ueo\\_sur\\_l\\_energie\\_et\\_la\\_securite\\_paris\\_4\\_decembre\\_1980-fr-01f33034-2535-4360-9dc6-ob3b5ba59363.html](http://www.cvce.eu/obj/recommandation_363_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_l_energie_et_la_securite_paris_4_decembre_1980-fr-01f33034-2535-4360-9dc6-ob3b5ba59363.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

## RECOMMANDATION n° 363

*sur l'énergie et la sécurité*

L'Assemblée,

Persuadée que l'objectif le plus important de toute politique énergétique européenne doit être de parvenir, dans les plus brefs délais, au maximum d'indépendance à l'égard des importations de pétrole ;

Constatant que de coûteuses modifications structurelles sont nécessaires à long terme pour réduire sensiblement la consommation pétrolière et la dépendance de l'Europe occidentale à l'égard des importations d'énergie qui représentent 63 % de ses besoins ;

Gravement préoccupée de ce que, depuis 1973, ni les pays d'Europe occidentale, ni l'ensemble du monde occidental n'aient pu mettre en œuvre des propositions et des décisions adoptées par le Conseil européen ou par les dirigeants des principaux pays industrialisés ;

Approuvant la déclaration publiée à l'issue du sommet de Venise de juin 1980 en faveur du développement de nouveaux programmes portant sur le charbon et le nucléaire qui constituent les seules solutions à moyen terme au problème de l'énergie ;

Consciente de ce que, si le pétrole et les matières premières, les voies maritimes empruntées pour les transporter et les marchés deviennent stratégiquement de plus en plus importants, les économies ouest-européennes tendent à devenir de plus en plus tributaires du commerce avec l'Est ;

Consciente de l'importance stratégique du Détroit d'Ormuz, compte tenu en particulier de la guerre entre l'Irak et l'Iran, notamment pour les importations pétrolières de l'Europe occidentale en provenance des États du Golfe Persique,

## RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les gouvernements membres :

1. A adopter, à défaut d'un accord pour la mise en œuvre d'une politique ouest-européenne rigoureuse, des mesures convergentes concernant l'énergie, et à formuler, de concert avec les États-Unis, le Canada et le Japon, une stratégie de coopération économique mondiale, en fournissant également les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre ;
2. A établir et à mettre en œuvre des plans communs d'autosuffisance énergétique et des directives communes portant sur une meilleure utilisation de l'énergie et des mesures d'économie, et à encourager une réduction de la consommation pétrolière et l'utilisation d'autres ressources énergétiques telles que le charbon, le nucléaire et les sources d'énergie renouvelables ;
3. A faire siens les objectifs définis par le Comité consultatif de l'industrie charbonnière de l'Agence Internationale de l'Énergie ;
4. A adopter, en ce qui concerne les besoins de l'Europe occidentale en électricité, des plans communs prévoyant une meilleure utilisation des ressources d'uranium limitées du monde occidental en généralisant l'utilisation des surrégénérateurs, ce qui impliquerait le recyclage du combustible irradié en vue de récupérer l'uranium et d'obtenir du plutonium destiné aux surrégénérateurs, ou par mélange d'uranium, un combustible destiné aux réacteurs à eau légère ;
5. A déterminer le seuil de sûreté et de sécurité acceptable pour la fourniture du monde occidental en ressources énergétiques ou en matières premières rares par les pays du bloc oriental ;
6. A participer aux plans d'urgence destinés à maintenir ouvertes toutes les voies de navigation internationales, telles que le Détroit d'Ormuz.